

Attestation individuelle de l'éditeur

de logiciel ou système de caisse

Conformément à l'article 286-I-3° bis du Code général des impôts (CGI)

1. IDENTIFICATION DE L'ÉDITEUR

Raison sociale	SAH SOLUTIONS SASU
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
SIRET	901 986 349 00024
Numéro RCS	RCS Bordeaux 901 986 349
TVA intracommunautaire	FR14 901 986 349
Siège social	7 route de Beychac, 33450 Montussan, France
Représentant légal	Stéphane DEGOUVE, Président
Contact	contact@1acces.com

2. IDENTIFICATION DU LOGICIEL

Dénomination commerciale	1Acces ERP — Module POS (Point de Vente)
Site éditeur	https://erp.1acces.com
Nature	Logiciel de caisse SaaS multi-tenant (mode hébergé)
Version concernée	1.0
Date de mise en service	27 avril 2026
Architecture	Web (Next.js 14) + API REST (Node.js / PostgreSQL)
Hébergement	Render — région UE (Frankfurt)

3. OBJET DE L'ATTESTATION

Je soussigné **Stéphane DEGOUVE**, agissant en qualité de **Président** de la société **SAH SOLUTIONS SASU**, éditrice du logiciel ci-dessus désigné,

atteste, en application de l'article 286-I-3° bis du CGI et du BOI-TVA-DECLA-30-10-30, que le logiciel **1Acces ERP — Module POS**, dans sa version **1.0** mise à disposition à compter du **27 avril 2026**, satisfait aux conditions :

- d'**inaltérabilité** des données d'enregistrement des opérations,
- de **sécurisation** de ces données,
- de **conservation** de ces données,
- d'**archivage** de ces données,

prévues par les dispositions précitées.

4. MODALITÉS TECHNIQUES DE CONFORMITÉ

4.1 Inaltérabilité

Toute opération de règlement enregistrée par le logiciel est :

- consignée dans un **journal des événements** horodaté à la seconde et infalsifiable au niveau applicatif (table `AuditLog` immuable, journalisation par déclencheur applicatif sur chaque vente, paiement, ouverture/fermeture de session) ;
- **chaînée cryptographiquement** à l'opération précédente par calcul d'une empreinte SHA-256 reposant sur (a) les champs structurants de l'opération courante et (b) l'empreinte de l'opération précédente, garantissant la détection de toute altération a posteriori ;
- **non modifiable** : une vente clôturée (`PosSale` au statut `TERMINEE`) ne peut faire l'objet d'aucune modification. Les corrections donnent lieu à l'émission d'opérations symétriques (annulation, remboursement, avoir) qui font elles-mêmes l'objet d'un enregistrement dans le journal et d'un chaînage.

4.2 Sécurisation

- **Authentification** : accès aux fonctions de caisse soumis à authentification individuelle (e-mail + mot de passe + 2FA TOTP optionnelle) ; chaque utilisateur dispose d'un identifiant unique non réassignable.
- **Habilitations** : gestion fine des rôles (caissier, manager, administrateur) ; les opérations sensibles (annulation, remboursement, fermeture de session, modification de prix) sont restreintes par rôle et systématiquement journalisées.
- **Chiffrement** : transport TLS 1.3 (HTTPS exclusivement, HSTS activé) ; chiffrement au repos AES-256 sur la base de données managée et sur les sauvegardes S3.

- **Données de paiement** : aucune donnée de carte bancaire (PAN, CVV) n'est stockée par le logiciel. Le traitement des paiements par carte transite par le prestataire **Stripe** (certifié **PCI DSS niveau 1**), qui assure la tokenisation et le 3-D Secure.

4.3 Conservation

- Les données de caisse sont conservées en base de données **pendant six (6) ans** à compter de leur enregistrement, conformément à l'article L. 102 B du Livre des procédures fiscales (LPF).
- Une **clôture journalière (Z journalier)** est produite chaque jour pour chaque caisse active. Elle scelle les totaux du jour (HT, TVA par taux, TTC, mode de règlement) et constitue le grand total journalier non modifiable.
- Une **clôture mensuelle (Grand Total mensuel)** et une **clôture annuelle (Grand Total annuel cumulatif perpétuel)** sont produites automatiquement.

4.4 Archivage

- À chaque clôture (journalière, mensuelle, annuelle), un **fichier d'archive scellé** est généré et déposé sur stockage objet immuable (Amazon S3, mode *Object Lock — Compliance*) en région UE.
- L'archive comporte (a) l'export complet des données de la période, (b) son empreinte SHA-256, (c) la référence de l'archive précédente.
- Le logiciel produit, à la demande de l'administration fiscale, le **Fichier des Écritures Comptables (FEC)** au format prévu par l'article A47 A-1 LPF, depuis l'interface du module Comptabilité.

5. CONDITIONS D'UTILISATION

La présente attestation est valable :

- pour la version du logiciel mentionnée au § 2 ;
- pour autant que le client final ne modifie pas le logiciel et utilise les versions mises à disposition par l'éditeur via le service SaaS ;
- sous réserve que le client final assure ses propres obligations de conservation et de production des justificatifs.

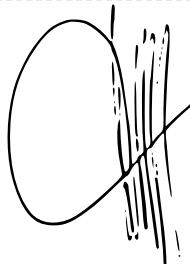
Toute modification substantielle du logiciel donnera lieu à l'émission d'une attestation actualisée.

6. SIGNATURE

Fait à Montussan, le **21 août 2026**.

Stéphane DEGOUVE

Président de SAH SOLUTIONS SASU



[Signature manuscrite ou signature électronique qualifiée (eIDAS) — cachet société]

RÉFÉRENCES JURIDIQUES

- **Article 286-I-3° bis du CGI** : obligation, pour les assujettis qui enregistrent les règlements de leurs clients par un logiciel ou un système de caisse, d'utiliser un logiciel satisfaisant aux conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données.
- **BOI-TVA-DECLA-30-10-30** : commentaires administratifs sur l'obligation et les modalités d'attestation.
- **Article L. 102 B du LPF** : obligation de conservation des documents pendant 6 ans.
- **Article A47 A-1 du LPF** : format du Fichier des Écritures Comptables.
- **Loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 (Loi de finances pour 2018)** : suppression de la certification obligatoire **NF525** ; l'attestation individuelle de l'éditeur est conservée comme preuve de conformité acceptée par l'administration.

Pour toute demande de l'administration fiscale, l'attestation au format PDF signé est disponible sur demande à conformite@1acces.com.